



MAIRIE DU CASTELLARD MELAN

Alpes de Haute Provence

04380 LE CASTELLARD MELAN

☎ : 04.92.34.77.62 mail : mairie.castellard-melan@orange.fr

ARRETE N° 06 2022

de restriction des usages de l'eau au robinet

VU l'article L-2212.2 du Code Générale de Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de restriction des usages non prioritaires de l'eau.

VU l'arrêté préfectoral N° 2022-178-001 en date du 27 juin 2022 de restriction des usages de l'eau distribuée par des réseaux publics

CONSIDERANT que la situation hydrologique des ressources en eau ne permet plus de satisfaire en quantité suffisante la totalité des besoins en eau de la population et des activités économiques sur la commune de Le Castellard-Mélan ;

ARRETE

Article 1 :

Sont interdits à dater de ce jour :

- L'arrosage des jardins et espaces vert publics et privés ;
- La vidange et le remplissage des piscines, seul le maintien du niveau est autorisé ;
- Le lavage des véhicules (sauf lavages liés à des impératifs sanitaires ou sécuritaires ou en station de lavage professionnelle) ;
- L'arrosage agricole entre 8 h et 20 h ;
- Le nettoyage des façades et des terrasses

Article 2 :

Les dispositions ci-dessus seront appliquées jusqu'au 18 septembre 2022

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence

Le présent arrêté sera distribué à la population locale et sera affiché en Mairie.

Le Castellard-Mélan, le 19 juillet 2022

Le Maire, Chantal Bardin

